

L'ÉQUIPE DU SESSAD EST COMPOSÉE

D'une équipe pluridisciplinaire :

- Directeur
- Chefs de services
- Médecins
- Assistant de service social
- Assistant de direction
- Secrétaires
- Educateurs spécialisés
- Educateurs LSF
- Enseignants spécialisés de l'Education Nationale
- Orthophonistes
- Psychologues
- Neuropsychologues
- Psychomotriciens
- Agent de service intérieur
- Agent technique



CONTACT



Centre Beethoven
20 rue du Docteur Cassel
76200 Dieppe

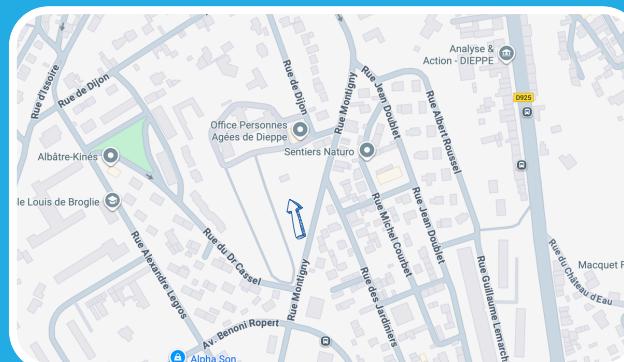


02 77 23 21 07



sessad.beethoven.dieppe@lespep76.fr

ACCÈS



CENTRE BEETHOVEN



La solidarité en action

SESSAD

Service d'**É**ducation et de
Soins **S**pécialisés **À** **D**omicile

Antenne de Dieppe



PRÉSENTATION

Le SESSAD est une unité du Dispositif Beethoven gérée par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Seine-Maritime (ADPEP76).

Le SESSAD peut accueillir 124 enfants sur les secteurs de Rouen et Dieppe.

L'équipe pluridisciplinaire accompagne des enfants de 0 à 20 ans présentant une surdité (70 places) et/ou des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (54 places).

FAMILLE



L'ADMISSION

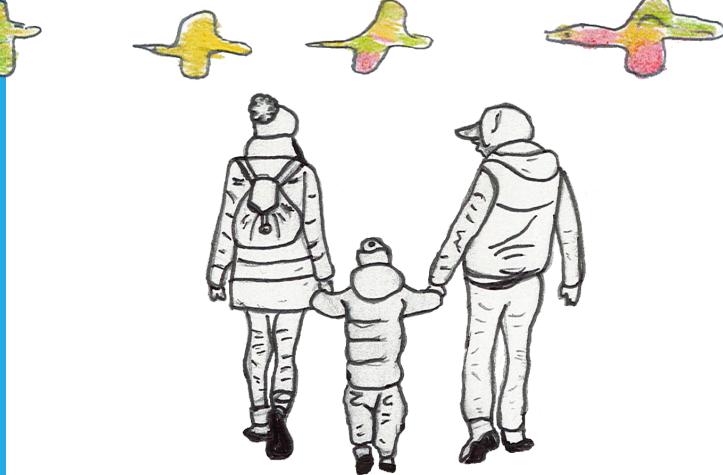
Le service intervient sur notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'admission est validée après étude du dossier, entretien avec le jeune et sa famille et en fonction des places disponibles.

ET APRÈS ?

En fonction de son évolution, l'enfant peut ne plus avoir besoin de suivi, relever de soins en libéral, être orienté vers un autre service ou un autre établissement.

Les enfants et leurs familles peuvent solliciter le service de suite du SESSAD pendant 3 ans pour des aides administratives, des bilans ponctuels ou des informations.



L'ACCOMPAGNEMENT



Un projet d'accompagnement individualisé (PIA) est établi avec la famille selon les besoins spécifiques de chaque enfant. Les besoins sont évalués tous les ans en collaboration avec la famille pour adapter le projet.



Les professionnels du Centre Beethoven interviennent sur le lieu de scolarisation, en lien avec l'équipe pédagogique et éducative. Les séances peuvent être individuelles ou collectives. Des groupes peuvent être mis en place pour favoriser les échanges, les partages d'expériences et pour travailler l'autonomie. Le SESSAD apporte aux familles : conseil, soutien et accompagnement.



Une information sur la surdité ou sur les troubles des apprentissages peut être proposée aux équipes et aux autres élèves des lieux de scolarisation.